

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 7 du 7 février 2014

PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)

Texte 8

ERRATUM

à la décision n° 75/DEF/EMA/SOUT du 21 mars 2011 portant création du groupement de soutien du personnel isolé.

Du 20 janvier 2014

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à la décision n° 75/DEF/EMA/SOUT du 21 mars 2011 portant création du groupement de soutien du personnel isolé.

Du 20 janvier 2014

NOR D E F D 1 4 5 0 5 9 2 Z

Texte modifié :

Décision n° 75/DEF/EMA/SOUT du 21 mars 2011 (BOC N° 19 du 13 mai 2011, texte 5 ; BOEM 110.6.2).

Référence de publication : BOC n° 7 du 7 février 2014, texte 8.

La décision n° 75/DEF/EMA/SOUT du 21 mars 2011 est modifiée comme suit :

Au point 1.4.

Au lieu de : « - les opérations administratives liées à la fonction de transit aérien passagers vers une destination hors métropole (affectation hors PPE, mission, projection, droits individuels). » ;

Lire : « - les opérations administratives liées à la fonction de transit aérien fret par voie aérienne commerciale vers une destination hors métropole. ».